

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 08-2019

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	07/03/2019
Présents	17
Absents	6
Procurations	1
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du sept mars deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **quatorze mars deux mille dix-neuf à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : BAJAN Andrée à Jean SAINT MARTIN.

Absents : LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de dérogation des conseils d'école élémentaire et maternelle pour le passage à la semaine de 4 jours

Lors des conseils d'école maternelle et élémentaire de l'école Jean Jaurès du 8 février, parents et enseignants se sont exprimés sur une demande de dérogation afin de modifier les rythmes scolaires avec passage à une semaine de 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2019.

Le conseil municipal doit se prononcer : soit maintenir les 4 jours et demi conformément à la loi, soit demander une dérogation pour le passage à 4 jours.

Après avoir entendu l'argumentaire des deux conseils d'établissements (école élémentaire et école maternelle), joint à la présente délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à la majorité (16 Pour ; 1 abstention : Pierre GARCIA ; Xavier CAUX ne prend pas part au vote)

- **Se prononce** favorablement sur la demande de dérogation pour le passage à la semaine de 4 jours ;
- **Dit** qu'un courrier sera adressé à la Direction Académique ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Nicole QUILLIEN
suppléant de M^{me} Le Maire

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE
le 19/03/2019
Application agréée E-legalite.com

**CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE
DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES DE MIREPOIX
COMPTE-RENDU
VENDREDI 8 FEVRIER 2019 à 17h00**

Membres présents

Parents élus :

Titulaires : DROUVIN Fatima (CE1), LEGRAND Fabrice (CP & CE1), LAILLE Marielle (CM2), LE PARC Sylvie (CM1)

Suppléants : PEREZ Sylvie (CM2)

Enseignants : Cécile BARBERO, Sandrine ANDRIEU, Michaël ESPINOSA, Virginie LOUPIAS, Aurélien LELONG

Autres : Mme le Maire, Mme DILLON adjointe aux affaires scolaires, Mme Alex Directrice générale des services de la mairie de Mirepoix,

Membres excusés : Marie-Line MARTINEZ (Maîtresse G RASED), Mme HOUADEC (Inspectrice de l'Education Nationale), Monique CARDONA, Nelly FUFFO, Jordane CHALANDON, Elisabeth OLIVEIRA, Cécile CROULLEBOIS, Mme ALIBERT Responsable pédagogique enfance jeunesse, M.TEDESCHI directeur ALAE/CLAE élémentaire, M.CASADO responsable enfance jeunesse de la Communauté de Commune du Pays de Mirepoix, RODIERE Jessica (CE1), VILLARD Patricia (CM1), MENERAT Aurélien (CE1), COMBES Aurélie (CE2), Pauline GAIRIN CALVO (Psychologue scolaire RASED), Sonia VANDENEYNDE (Maîtresse E RASED)

Le seul point à l'ordre du jour est :

Demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire à partir de la rentrée de septembre 2019 : semaine de 4 jours.

Il est rappelé que ce conseil d'école extraordinaire est délibératif.

Il est rappelé que les parents d'élèves élus avaient fait passer un questionnaire aux familles en décembre 2017 et que le retour était que 73% des familles ayant répondu désiraient un passage à une semaine de 4 jours.

Il est rappelé que la mairie de Mirepoix a fait passer un questionnaire aux familles en janvier 2018 et que le retour était que 80% des familles ayant répondu désiraient un passage à une semaine de 4 jours.

Il est rappelé que le conseil d'école extraordinaire du 6 février 2018 avait approuvé la demande de dérogation, mais que le conseil municipal de Mirepoix avait voté contre cette demande. Suite au désaccord entre le conseil d'école et la mairie, la demande a été de fait refusée par l'Inspection Académique.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de procuration possible pour ce vote. Seul.e.s les présent.e.s peuvent voter.

Il est rappelé que les membres de droits sont :

- les enseignants de l'école (dont le directeur), les temps partiels, les compléments de service

rattachés à l'école et les titulaires remplaçants présents sur l'école au moment de la tenue de la réunion.

- le maire OU son représentant + un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal.
- autant de parents que de classes, élus par l'ensemble des parents d'élèves.
- un maître du RASED qui intervient sur l'école, désigné par les maîtres de l'école.

Chacun possède une voix pour le vote.

Lors du vote seront demandés les refus de vote, les abstentions, les contre et les pour à la proposition exprimée.

Le calcul de la majorité s'effectue sur les suffrages exprimés (les abstentions ne sont pas des suffrages exprimés.)

Délibération :

Comme le permet le *décret n°2017-1108 du 27 juin 2017*, la proposition d'une nouvelle organisation du temps scolaire sur 4 jours sans révision du PEDT est soumise au vote.

Membres de droit :

- les enseignants de l'école (dont le directeur), les temps partiels, les compléments de service rattachés à l'école et les titulaires remplaçants présents sur l'école au moment de la tenue de la réunion.
- le maire OU son représentant + un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal.
- autant de parents que de classes, élus par l'ensemble des parents d'élèves.
- un maître du RASED qui intervient sur l'école, désigné par les maîtres de l'école.

Concernant la modification des rythmes scolaires avec un passage à 8 demi-journées à la rentrée 2018 : 12 inscrits

ABSTENTION : 3 voix

CONTRE une organisation du temps scolaire sur 4 jours : 0 voix

POUR une organisation du temps scolaire sur 4 jours : 9 voix

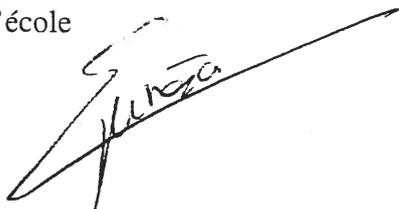
Suffrages exprimés : 9

0 % CONTRE 100 % POUR

Le conseil d'école de l'école élémentaire Jean Jaurès de Mirepoix saisit donc le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale afin qu'une modification des rythmes scolaires soit mise en place pour la rentrée scolaire 2019.

L'annexe jointe reprend l'argumentaire motivant la délibération ci-dessus.

Le directeur de l'école



Un parent d'élève



Conseil d'école extraordinaire de l'école élémentaire Jean Jaurès de Mirepoix du 08/02/19 Page 2/3
1^{er} 19/05/2019

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20190314-08D2019-DE

ANNEXE À LA DELIBERATION DU 08/02/19 DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES DE MIREPOIX

ARGUMENTAIRE :

Les personnels de l'école élémentaire Jean Jaurès de Mirepoix ont fait les constats suivants dans leur école, d'où leur demande de réorganisation de la semaine sur 4 jours :

- fatigue accrue observée chez les enfants dès le jeudi
- les enfants en situation de handicap dans notre école sont très touchés par cette fatigue sur la semaine
- plus d'accidents en fin de semaine
- manque de concentration en classe, travail moins efficace en fin de semaine
- plus d'absentéisme, notamment sur le mercredi matin
- les rendez-vous médicaux réguliers (orthophoniste...) sont plus positionnés sur le temps scolaire (mercredi matin).
- Les activités et rendez-vous médicaux hors-temps scolaires rallongent les journées (activités anciennement placées le mercredi matin déplacées sur des soirs après l'école)
- la sollicitation cognitive du mercredi matin est plus importante sur une matinée de classe que sur une matinée en Centre de Loisirs
- les cours du mercredi matin ont créé des départs vers l'école privée de la ville qui, elle, ne travaille pas le mercredi matin

Présents :

- Madame COMBES, enseignante en MS/GS et directrice
- Madame RIVESLANGE, enseignante en /S
- Madame LAPERSONNE, enseignante en TPS/PS
- Madame MARION, Madame BARTHELEMY, Madame CASTEX, parents d'élèves titulaires
- Madame CABOT, ATSEM
- Madame QUILLIEN, maire de Mirepoix
- Madame DILLON (adjointe mairie)
- Madame ALEX (mairie de Mirepoix)

Absents excusés : Madame HOUADEC (Inspectrice de l'Education Nationale), Madame ALIBERT, responsable pédagogique enfance jeunesse, Monsieur TEDESKI, directeur de l'Alaé et du Claé de Mirepoix, Monsieur Casado responsable enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix et le RASED de Mirepoix

Point à l'ordre du jour : demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire à partir de la rentrée de septembre 2019 (pour une semaine de 4 jours)

La mairie de Mirepoix a fait passer un questionnaire aux familles en janvier 2018 et le retour est que 80% des familles ayant répondu désirent un passage à une semaine de 4 jours.

Lors du conseil d'école extraordinaire du 6 Février 2018, avait été approuvée la demande de dérogation mais le conseil municipal de Mirepoix avait voté contre en Février 2018. Suite à ce désaccord entre la Mairie et l'école maternelle, la demande a donc été refusée de fait par l'Inspection Académique de l'Ariège.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de procuration possible pour ce vote.

Seul.e.s les présent.e.s peuvent voter.

Les membres de droits sont :

- les enseignants de l'école (dont le directeur / la directrice), les temps partiels, les compléments de service rattachés à l'école et les titulaires remplaçants présents sur l'école au moment de la tenue de la réunion.

- le maire OU son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal
- autant de parents que de classes, élus par l'ensemble des parents d'élèves.
- un maître du RASED qui intervient sur l'école, désigné par les maîtres de l'école.

Chacun possède une voix pour le vote.

Lors du vote seront demandés les refus de vote, les abstentions, les contre et les pour à la proposition exprimée.

Le calcul de la majorité s'effectue sur les suffrages exprimés (les abstentions ne sont pas des suffrages exprimés.)

Délibération :

Comme le permet le *décret n°2017-1108 du 27 juin 2017*, la proposition d'une nouvelle organisation du temps scolaire sur 4 jours sans révision du PEDT est soumise au vote.

Pour la modification des rythmes scolaires avec un passage à 8 demi-journées à la rentrée 2019 : **8 voix**

ABSTENTION : 1 voix

CONTRE une organisation du temps scolaire sur 4 jours : 0 voix

POUR une organisation du temps scolaire sur 4 jours : 7 voix

Suffrages exprimés :

0% CONTRE

100% POUR

Le conseil d'école de l'école maternelle Jean Jaurès de Mirepoix saisit donc le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale afin qu'une modification des rythmes scolaires soit mise en place pour la rentrée scolaire 2019.

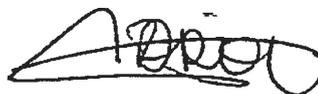
L'annexe ci-dessous reprend l'argumentaire des enseignantes de l'école maternelle motivant la délibération ci-dessus.

Sera également joint un argumentaire préparé et présenté par les parents d'élèves de la maternelle lors de la réunion.

Le Conseil d'école est clos à 18h30.

Stéphanie COMBES
Directrice école maternelle Jean Jaurès

Madame MARION
Parent secrétaire de séance



ANNEXE À LA DELIBERATION DU 8/02/19
DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES - MIREPOIX

ANNEXE

ARGUMENTAIRE :

Les enseignantes de la maternelle Jean Jaurès de Mirepoix ont fait les constats suivants dans leur école, d'où leur demande de réorganisation de la semaine sur 4 jours :

- fatigue accrue observée chez les enfants dès le jeudi
- la sieste est réduite de 15 à 20 minutes depuis la mise en place de la réforme en 2013 pour les enfants de maternelle (TPS/PS voire MS). Certains enfants doivent être réveillés.
- plus d'accidents, de chutes, de disputes en fin de semaine dans la cour
- manque de concentration en classe, travail moins efficace en fin de semaine
- plus d'absentéisme, notamment sur le mercredi matin
- les rendez-vous médicaux réguliers (orthophoniste...) sont plus positionnés sur le temps scolaire (mercredi matin).
- les activités et rendez-vous médicaux hors-temps scolaires rallongent les journées (activités anciennement placées le mercredi matin déplacées sur des soirs après l'école)
- la sollicitation cognitive du mercredi matin est plus importante sur une matinée de classe que sur une matinée en Centre de Loisirs
- les cours du mercredi matin ont créé des départs vers l'école privée de la ville qui, elle, ne travaille pas le mercredi matin
- l'école privée de la commune a une organisation scolaire en 4 jours d'où des départs ou des choix dès la maternelle de ne pas les inscrire dans notre école
- après interrogation des collègues qui sont passés à la semaine des 4 jours en septembre 2018, il est constaté une nette amélioration du comportement des enfants, moins de fatigue et une meilleure implication dans les apprentissages.
- scolarisation obligatoire pour les enfants de 3 ans à partir de septembre 2019. Le passage à 4 jours permettrait un allongement de l'après-midi, donc le respect du cycle de sommeil de 2 heures et la mise en place de réelles séances d'apprentissage après la sieste

Argumentaire des parents d'élèves pour la demande de dérogation à 4 jours

Le vote des représentants de parents d'élèves reflète l'avis des parents d'élèves très majoritairement ressorti lors des deux consultations organisées. Nous avons conscience que ce choix n'est pas satisfaisant à certains égards. C'est un choix par défaut, faute d'avoir réussi à entamer une phase de concertation permettant d'améliorer l'organisation de la semaine scolaire et périscolaire. Nous espérons vivement pouvoir participer à de vrais temps de concertation réunissant tous les partenaires locaux (parents, gestionnaires et animateurs du centre de loisirs, enseignants, élus locaux, associations culturelles et sportives, école privée).

Les résultats des sondages des parents :

- 85 % favorables à un retour aux 4 jours en juin 2017 (sondage organisé par les représentants de parents d'élèves)
- 75 % favorables à un retour à 4 jours en janvier 2018 (sondage organisé par la mairie)

Les raisons invoquées sont les suivantes :

- **85% des communes sont repassées à 4 jours à la rentrée 2018!!**
Nos enfants doivent-ils continuer à faire partie des 15% à aller à l'école 4,5 jours par semaine? Pour une école plus juste et plus égalitaire nous pensons que non car une unité nationale est indispensable.
- **L'organisation actuelle implique que nous les parents n'avons plus de contacts avec les enseignants.** Beaucoup d'entre-nous sont encore au travail à 15h45 et ce sont les animateurs qui jouent le rôle de relais ce qui est source de crispations car nous souhaiterions davantage échanger avec les enseignants afin qu'ils nous expliquent correctement les situations.
- **La qualité des activités périscolaires (TAP) n'est pas satisfaisante.** Les activités proposées sont : musique, lecture, jeux collectifs... Ces activités sont déjà pratiquées sur le temps scolaire ou périscolaire. Nous pensons que les créneaux de 45 mn en fin de journée ne favorisent pas la mise en place d'activités nouvelles d'éveil culturel ou sportif.
- **Le créneau de TAP dérange** certains parents car ils ne peuvent pas récupérer leurs enfants avant 17h15 (parents finissant de travailler à 16h30, aîné finissant les APC à 16h45...). Il est d'ailleurs difficilement conciliable avec les créneaux d'APC après la classe (début des TAP à 16h15, fin des APC à 16h30). **Confusion et flou entre les différents temps et la gestion des différents horaires pour les parents.**
- **L'école privée sur la commune fonctionne sur 4 jours.** La cohabitation est délicate (nous avons eu une perte d'effectifs lors du passage à 4,5 jours suivie, en conséquence, d'une fermeture de classe). Pour plus de cohérence sur la commune, pour une équité envers tous les enfants et toutes les familles, nous pensons qu'il est préférable d'avoir le **même rythme école privée - école publique**.
- **Nos enfants sont fatigués!** C'est la course toute la semaine. Ecole tous les jours, journées toujours plus longues, pas le temps de souffler, des enfants sous pression constamment. De plus, nous pensons que le manque de concertation globale lors de la mise en place de la réforme des rythmes a provoqué un déséquilibre dans l'organisation familiale de chacun (besoin d'adapter les horaires de travail, celles des activités extra-scolaires, des moyens de garde complémentaire...).

- **Classe l'après-midi en maternelle = sieste + récréation.** La sieste dure environ jusqu'à 15h (selon les enfants). Ils bénéficient ensuite d'un temps récréatif puis c'est déjà l'heure des parents. Il est regrettable qu'il n'y ait pas un vrai temps d'apprentissage l'après-midi! L'Ecole n'est-elle pas le lieu où les enfants sont censés vivre des temps de découverte, d'apprentissage et d'exploration?
- De notre point de vue de parents, nous voulons ce qu'il y a de mieux pour nos enfants, qu'ils soient accueillis dans de bonnes conditions face à des enseignants efficaces. De ce fait, la coupure en milieu de semaine pour eux aussi représente un intérêt considérable pour le bien-être de nos enfants dans la mesure où un enseignant qui arrive le jeudi reposé est dans de meilleures dispositions pour effectuer des situations d'apprentissage de qualité.

Témoignages de parents qui sont dans des écoles à 4 jours :

"Le mercredi est redevenu un vrai temps de repos au milieu d'une semaine surchargée."

"Le mardi soir n'a plus la même saveur : pas de pression pour les devoirs, pas d'impératifs horaires, une ambiance plus cool à la maison."

"Même si on travaille le mercredi et que mon enfant doit quand même se lever, je sais qu'à la garderie il se repose davantage que lorsqu'il avait classe."

En résumé, lorsqu'on demande leur avis aux parents, il ressort un fort sentiment d'insatisfaction de la situation actuelle. Nous voulons améliorer cette situation c'est pour cela nous demandons la dérogation nous permettant de revenir à 4 jours de classe.

*Les représentants de parents d'élèves
de l'école maternelle Jean Jaurès à Mirepoix*

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2019

Application agréée E-legalite.com